



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture

Le 26.02.24

Et publication ou notification

Du 26.02.24



Le Maire,

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

N°DEL 2024_02_008_3

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 février 2024

Objet : PERSONNEL

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Présents :

Bernard JOBERT

René CARANDANTE

Catherine HURAUT

Yves NONJARRET

Jean-Michel VIGNAT

Linda TRIBET

Robert DALMASSO

Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS

Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD

Thierry DOMENACH

Laurence GIORGINI

Matthieu TAROT

Bernard BRUNEL

Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Stéphanie MECHIN donne procuration à Matthieu TAROT

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT

Chloé DE BROUWER donne procuration à Bernard JOBERT

Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET

Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA

Pierre MONETON

Chantal MALFAIT

Adama LACLAVERIE

Michaël REBOTIER

Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Linda TRIBET

=====
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison de l'activité touristique et saisonnière de la commune, il est nécessaire de créer des emplois saisonniers afin de maintenir un service public de qualité.

Vu le Code General de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le tableau des effectifs saisonniers pour l'année 2024 ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à créer les postes saisonniers référencés sur le tableau ci-joint,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à rémunérer les agents recrutés sur la base des indices référencés sur ce tableau, d'augmenter l'indemnité de résidence et éventuellement du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire payer l'indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % du traitement brut. Si l'agent n'a pris aucun congé, cette indemnité est versée en fin de contrat en compensation des congés non pris et diminuée au prorata des congés pris.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard-JOBERT.



La Secrétaire de séance,

B. Jobert.

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

26 FEV. 2024

Le Maire



TABLEAU DES SAISONNIERS | 2024

Budget Communal

SERVICE	EMPLOIS	GRADE	PERIODE	INDICE B/M
PLAGES	1 chef de poste ATPM	Opérateur des APS principal 5 ^{ème} échelon	Du 26/05 au 30/09	448/398
	4 chefs de poste	Opérateur des APS qualifié 6 ^{ème} échelon	Du 26/05 au 30/09	404/376
	6 sauveteurs qualifiés	Opérateur des APS 4 ^e échelon	Du 26/05 au 30/09	371/369
	2 sauveteurs qualifiés	Opérateur des APS 4 ^e échelon	Du 01/07 au 31/08	371/369
	1 MNS	Educateur des APS 4 ^{ème} échelon	Du 26/02 au 06/12	401/376
	1 MNS	Educateur des APS 4 ^{ème} échelon	Du 26/02 au 06/12	401/376
PISCINE	1 MNS	Educateur des APS 4 ^{ème} échelon	Du 13/05 au 29/09	401/376
	1 Agent technique caisse et ménage	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 26/02 au 06/12	367/366
	1 Agent technique caisse et ménage	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 26/02 au 06/12	367/366
VOIRIE	2 agents de voirie	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 30/05 au 01/10	367/366
	1 agent de voirie	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 01/03 au 01/10	367/366
	2 agents de voirie	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 01/04 au 01/10	367/366
	1 agent	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 01/04 au 01/10	367/366
ESPACES VERTS	1 agent d'entretien	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 01/06 au 31/10	367/366
	1 agent d'entretien	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 01/06 au 31/08	367/366
POLICE	7 ASVP	Adjoint technique 3 ^{ème} échelon	Du 31/05 au 30/09	370/368
	1 Moniteur	Educateur des APS 11 ^{ème} échelon	Du 11/03 au 15/10	538/462
ECOLE VOILE	2 Moniteurs	Educateur des APS 9 ^{ème} échelon	Du 01/07 au 30/09	500/436
	1 Moniteur	Educateur des APS 9 ^{ème} échelon	Du 01/06 au 30/09	500/436
EVENEMENTIEL	2 secrétaires	Adjoint administratif 2 ^{ème} échelon	Du 01/07 au 30/09	368/367
	1 assistant technique	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 29/04 au 31/12	367/366
	1 assistant technique	Adjoint technique 1 ^{er} échelon	Du 01/05 au 31/08	367/366
CULTURE	1 agent saisonnier	Agent du patrimoine 1 ^{er} échelon (bibliothèque + expo)	DU 01/06 au 30/09	367/366

23/01/2024

TABLEAU DES SAISONNIERS 2024

Budget Office de Tourisme

<u>SERVICE</u>	<u>EMPLOIS</u>	<u>GRADE</u>	<u>PERIODE</u>	<u>INDICE B/M</u>
ACCUEIL	1 conseillère en séjour	Adjoint administratif 1 ^{er} échelon	DU 01/04 au 31/10	367/366